REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 45 DU 15 MARS 2017 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques

Vu la Loi n° 1/11 du 14 juillet 2009 portant Création, Organisation et Fonctionnement de l'Office Burundais des Recettes ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/233 du 22 août 2012 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n°100/15 du 19 avril 2012 portant structure, fonctionnement et mission du Gouvernement du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à Caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Sur proposition du Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Membres du Conseil d'Administration de l'Office Burundais des Recettes, pour un mandat de trois ans :

- Monsieur Olivier SUGURU : Président,
- Monsieur Jean CIZA : Vice-Président ;
- Monsieur Léonard SENTORE : Secrétaire ;
- Madame Félicité MPOZENZI : Membre ;
- Madame Anatolie MUZAKARE : Membre ;
- Monsieur Sylvère BANKIMBAGA : Membre ;
- Monsieur Sébastien NZIMANA : Membre ;
- Madame Béatrice SAMANDARI : Membre.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 15 mars 2017,

Pierre NKURUNZIZA.

15.3.2017

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE.

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA PRIVATISATION,

Dr Domitien NDIHOKUBWAYO.